

# Compte-rendu de la CAPD du 9 octobre 2008

## « Formation Continue »

La CAPD était présidée par M. Hautecoeur, IEN adjoint à l'inspecteur d'académie.

Après lecture des déclarations liminaires (voir ci joint celle du SNUipp) nous avons étudié les listes des départs en stages de formation continue.

Les questions soulevées en groupe de travail sur les critères de sélection et le quota gardois pour les stages académiques ont été transmises à la DAFPEN (Rectorat) ; pas de réponse à ce jour.

L'IA indique que sur les **stages R3** il y a eu **36% des candidatures qui ont été retenues**. (lire l'analyse du SNUipp dans la déclaration liminaire)  
499 candidatures ont été recensées (tous stages confondus) contre 311 en 2007.

Plusieurs stages étaient déficitaires ; le SNUipp a demandé que les personnels refusés car « hors public » (par ex Zil et BD car il ne peut y avoir qu'un seul de retenu, règle en vigueur depuis 2 ans pour permettre aux BD et Zil de partir en formation) puissent être intégrés au stage ; l'IA a refusé pour les BD mais a accepté pour les Zil ce qui a permis 6 départs en stages supplémentaires.

De même l'IA a accepté que quand un stage est déficitaire, des personnels hors public ciblé (par ex. enseignant en CE1 pour un stage cycle3) puissent participer aux stages, ce qui a permis 3 départs supplémentaires.

***Le SNUipp a rappelé sa revendication que tous les stages soient accessibles à tous les personnels.***

Pour les stages Occitan et Théâtre (qui ont déjà eu lieu) : il y a eu **moins de partants que prévu en raison du manque de BD** (moins 7 enseignants) , le SNUipp a fait remarquer qu'il n'y a pas de finance pour des postes de remplaçants mais que l'administration en trouve pour éditer de luxueuses plaquettes de présentation du projet académique remises à chaque enseignant ; l'IA n'a pas partagé notre point de vue !!!

Sur les stages à candidature désignée (**stages d'école ou liaison école-collège**), L'IA a admis qu'il n'était **pas possible d'imposer aux collègues d'y participer**. Il est important de rappeler que la participation à ces stages est comptabilisé dans le barème-stage et peut donc rendre plus difficile l'obtention ultérieure d'un autre stage (le barème correspond aux nombres de stages déjà effectués donc plus il est important, moins on a de chance d'être retenue pour un stage)

\*\*\*\*\*

## Questions diverses

Le Secrétaire Général de l'IA intervient pour dire que les questions diverses doivent être d'ordre individuel et déplore une inflation de questions qui s'éloignent des compétences d'une CAPD. Le SNUipp répond qu'il porte en CAPD les questions que se posent les collègues.

## **Questions posées par le SNUipp :**

1 Doit-il y avoir un temps de battement entre le temps de pause et l'aide personnalisée ?

R : *Il y a enchaînement des activités autant que faire se peut, un temps de battement reste possible.*

2 Est-ce que les 15h00 de temps de préparation doivent s'effectuer à l'école ?

R : *Oui.*

3 Est-ce que le directeur est tenu d'être présent pendant les horaires de l'aide personnalisée ?

R : *Non, mais il reste responsable et chargé de l'organisation.*

4 Dans quelles conditions un élève peut-il sortir seul de l'école en dehors des heures réglementaires de sortie d'école ?

R : *Il y a contractualisation avec la famille qui, par sa signature, accepte les modifications d'horaires.*

5 Lors d'une grève, en cas d'accident d'élève pris en charge dans le cadre du service d'accueil, qui devra faire la déclaration d'accident ?

R : *L'autorité responsable de l'enfant (le maire en l'occurrence).*

6 Quelle réponse avez-vous sur la responsabilité du directeur ou des adjoints présents en même temps que le personnel municipal dans le cadre du service d'accueil ?

R : *L'Etat est responsable, et peut se retourner contre le maire si nécessaire.*

7 Les renseignements sur les familles utilisés par les services de cantine sont collectés en début d'année spécifiquement à cette intention ; s'agit-il de la même procédure lors de la mise en place du service d'accueil minimum ?

R : *Le législateur n'a pas prévu la transmission d'information au personnel municipal, l'IA reconnaît un manque.*

8 Dans le cadre de la mise en place du service d'accueil quels locaux de l'école peuvent être utilisés ? L'avis du directeur est-il sollicité ?

R : *Tous, sans l'avis du directeur, même le matériel scolaire peut être utilisé.*

9 Quels sont les postes vacants dans le département ?

R : *8 postes  $\frac{3}{4}$ .*

10 Avez-vous des informations concernant le recrutement d'inéat ?

R : *Non*

11 Combien d'enseignants absents ne sont pas remplacés ?

R : *Sur la semaine du 29 septembre au 3 octobre : 29 classes.*

12 Quelles informations avez-vous concernant les personnels RASED en poste dans le Gard ?

R : *Aucune.*

13 Compte tenu de la baisse puis de la disparition programmée des PE2 , envisagez-vous d'augmenter les postes de TD et de BD ?

R : *Ce n'est pas une question de CAPD.*

### **Questions des autres syndicats :**

1 Combien reste-t-il d'instituteurs dans le Gard ?

R : 268

2 Quelle solution pour pallier la baisse de l'indemnité de sujétion spéciale des coordonnateurs REP ?

R : *aucune, l'indemnité est versée au prorata du temps devant élèves.*

3 Conditions de fin de contrat des AED ?

R : *Aucun contrat AED ne sera renouvelé, ils seront remplacés par des CAE.*

Les délégués SNUipp-FSU du personnel:  
Sylvie Bailleul; Catherine Carminati; Georges Michel;  
Alain Michelet; Philippe Viannay